

Le Canada est membre de la Convention internationale de la chasse à la baleine et il est tenu de recueillir des données biologiques sur les cétacés capturés par les baleiniers canadiens. La chasse à la baleine se pratique certaines années au large des côtes de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.—L'Office des recherches sur les pêcheries a été établi sous l'autorité d'une loi fédérale, à des fins de recherches fondamentales et appliquées sur les éléments de la faune et de la flore aquatiques du pays, leurs milieux et leur exploitation. L'Office est le seul organisme de recherches du gouvernement fédéral dans ce vaste domaine. Son histoire remonte à 1898, c'est-à-dire à la création, au ministère de la Marine et des Pêcheries, d'un Conseil d'administration de la station de biologie marine du Canada, qui se composait de huit professeurs d'université et du commissaire des pêcheries. Ce premier organisme était officiellement consacré par le Parlement en 1912, grâce à l'adoption d'une loi établissant le Conseil de biologie du Canada. Ultérieurement, soit en 1937, les attributions de ce conseil touchant la recherche ont été élargies et le Parlement a modifié la loi en conséquence. Le Conseil a pris alors le nom d'Office des recherches sur les pêcheries. En 1952-1953, le Parlement a apporté de nouvelles modifications à la loi, pour en accroître la portée. Ainsi, l'Office des recherches sur les pêcheries qui existe aujourd'hui procède directement de l'une des plus anciennes organisations scientifiques du Canada, qui était en même temps l'un des premiers organismes nationaux de recherches en Amérique du Nord dont l'État ait confié la surveillance à un bureau scientifique indépendant.

En vertu de sa loi organique, l'Office relève du ministère des Pêcheries. L'Office proprement dit se compose d'un président titulaire qui est nommé par le gouverneur en conseil et qui a le statut de fonctionnaire fédéral, et «d'au plus dix-huit membres bénévoles» désignés par le ministre des Pêcheries pour une période de cinq ans. La loi précise que «la majorité des membres de l'Office, non compris le président, doivent être des savants, et que les autres membres de l'Office doivent représenter le ministère et l'industrie de la pêche». Les hommes de science qui font partie de l'Office sont choisis dans les universités et les organes privés de recherches du pays; ils comprennent des spécialistes de disciplines intéressant le travail de l'Office. Les représentants de l'industrie sont choisis parmi les hommes d'affaires éminents du pays qui possèdent une connaissance intime de la pêche et de l'industrie des pêches. Habituellement, le ministère des Pêcheries est représenté par un haut fonctionnaire en poste à Ottawa. Les membres de l'Office remplissent des fonctions à la fois consultatives et administratives. Les fonctions consultatives sont déléguées en premier lieu à des commissions régionales qui se livrent à des études sur place, puis font rapport à l'Office sur les opérations et les programmes d'ordre scientifique en vue de les améliorer. Les fonctions administratives relèvent d'une commission exécutive élue par les membres de l'Office, subordonnée à l'approbation du ministre.

L'activité de l'Office est fort décentralisée, puisqu'il n'existe à Ottawa qu'un personnel restreint, qui s'occupe de l'administration, de la surveillance et de la publication de documents. Dans le domaine de la recherche biologique, l'Office remplit son mandat par l'entremise de cinq centres répartis à travers le Canada; dans celui de la recherche océanographique, grâce à deux centres, et dans celui des recherches technologiques, par l'entremise de cinq autres. L'Office emploie quelque 800 personnes, dont environ 200 hommes de science.

Biologie.—Le programme d'action de l'Office dans le secteur biologique a pour but d'accroître les connaissances fondamentales concernant les vastes ressources vivantes des eaux salées et des eaux douces du Canada. Il comprend des études sur le cycle évolutif, la composition et le comportement de la faune aquatique; ces études visent à fournir une base vraiment scientifique aux programmes de conservation et de gestion des ressources piscicoles d'importance commerciale, y compris le homard, le crabe, la crevette, l'huître, la pétoncle, la palourde, certains mammifères marins et d'autres espèces d'animaux aquatiques bien connus et importants du point de vue commercial, tels que le saumon, la morue, le hareng et le flétan et certaines plantes marines telles que le phytoplancton et les algues.